

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS

Réhabiliter et maîtriser ses coûts ?
C'est possible !



AGENCE LOCALE DE
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Métropole Marseillaise

Plan de présentation

1. Les missions de l'Agence locale de l'énergie et du climat
2. Focus contexte et enjeux actuels
3. Enrichir les compétences
4. Accompagnement au fil de l'eau – Indicateurs
5. Perspective 2016 : outil CoachCopro


1. LES MISSIONS DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT


Les missions de l'Agence locale de l'énergie et du Climat

1^{ère} AGENCE CRÉÉE EN PACA
Action n°27 du PCET de MPM

2 ANS ET DEMI D'EXISTENCE
Ouverture en mai 2013

3 DOMAINES D'INTERVENTION

-  **Sobriété énergétique**
- Consommations.
 - Emissions.
 - Mobilité.

-  **Efficacité énergétique**
- Patrimoine public.
 - Bâti résidentiel.
 - Systèmes et réseaux.

-  **Energies renouvelables**
- Locales.
 - Territoriales et citoyennes.
 - Publiques et privées.

UNE ÉQUIPE DE 8 COLLABORATEURS

-  **Conseil, suivi & orientation**
- Informations | Ressources.
 - Conseil personnalisé.
 - Suivi individuel.
 - Aiguillage | Facilitation.
 - Mise en relation.
 - PRIS-EIE | Plateforme.
 - Conseil en Energie Partagé.
-  **Co-animation & communication**
- Sensibilisation large.
 - Création de liens locaux.
 - Montée en compétences.
 - Valorisation de bonnes pratiques.
 - Retours d'expérience.
 - Formats multiples.
 - Relai (aides, dispositifs, etc.).
-  **Projets**
- Locaux et nationaux.
 - Amélioration continue.
 - Partenariats.

5 CIBLES

-  **Collectivités**
- Mairies | Services techniques.
 - Acteurs | Réseaux associés.
-  **Grand public**
- Particuliers.
 - Acteurs | Réseaux associés.
-  **Dont Copropriétés**
- Copropriétaires.
 - Syndics | Conseils syndicaux.
 - Acteurs | Réseaux associés.
-  **Dont Précarité**
- Ménages modestes.
 - Acteurs | Réseaux associés.
-  **Entreprises | Professionnels)**
- Bâtiment | Immobilier.
 - Energéticiens.
 - Banques et assurances.
 - Acteurs | Réseaux associés.

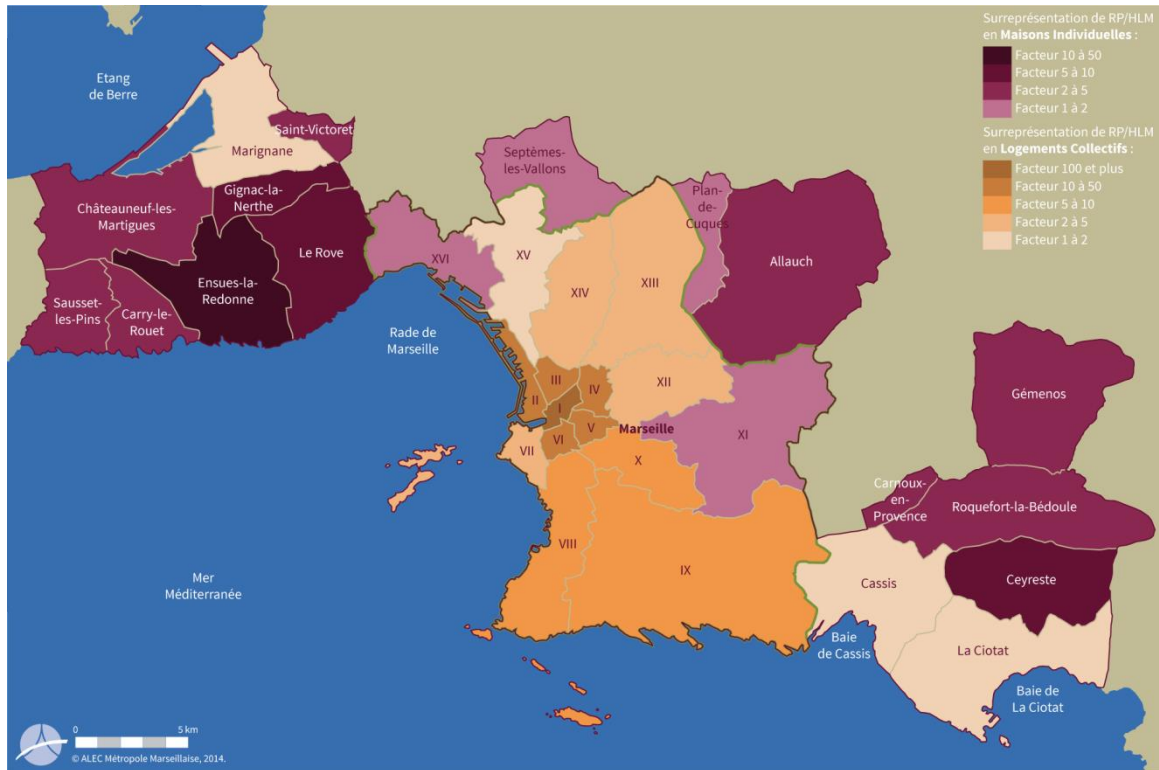
Focus contexte et enjeux actuels



Marseille



Marseille Provence
Métropole



18 communes sur le territoire de MPM

Quelques chiffres relatifs au parc résidentiel sur le territoire MPM :

- ⇒ de 400 000 logements, dont 91% en résidence principale
- ⇒ 83 % des résidences principales sont en habitat collectif
- ⇒ 78% des logements construits sans réglementation thermique
- ⇒ 25% à 30% des charges de copropriété sont dues au chauffage et à l'eau chaude sanitaire

2. ENRICHIR LES COMPÉTENCES

1

Formations

- ADEME : Formations proposées relative à l'accompagnement en copropriété
- Réseau FLAME (fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie) : formations thématiques (contrat d'exploitation, etc.)
- Groupe de travail /thématique au sein du réseau FLAME

2

Echanges

- Echange de bons procédés concernant le travail accompli par le GERES
- Un réseau de compétences (ALEC, ARC, Planète Copro, CLER, etc.) Via un Google Group – Copropriété et énergie

3

Outils

- Vadémécum copro : un recueil d'outils communs
- CoachCopro : outil web dédié à la rénovation énergétique en copropriété (mis en service et à disposition courant 2016)

4

Evènements

- Participation aux évènements régionaux et nationaux (colloques, salons, conférences)
- **Réalisation le 1^{er} semestre 2015 de 3 ateliers d'information collective** en partenariat avec l'ADIL, à destination de 42 copropriétaires, membres du conseil syndical, représentants de syndic et professionnels,

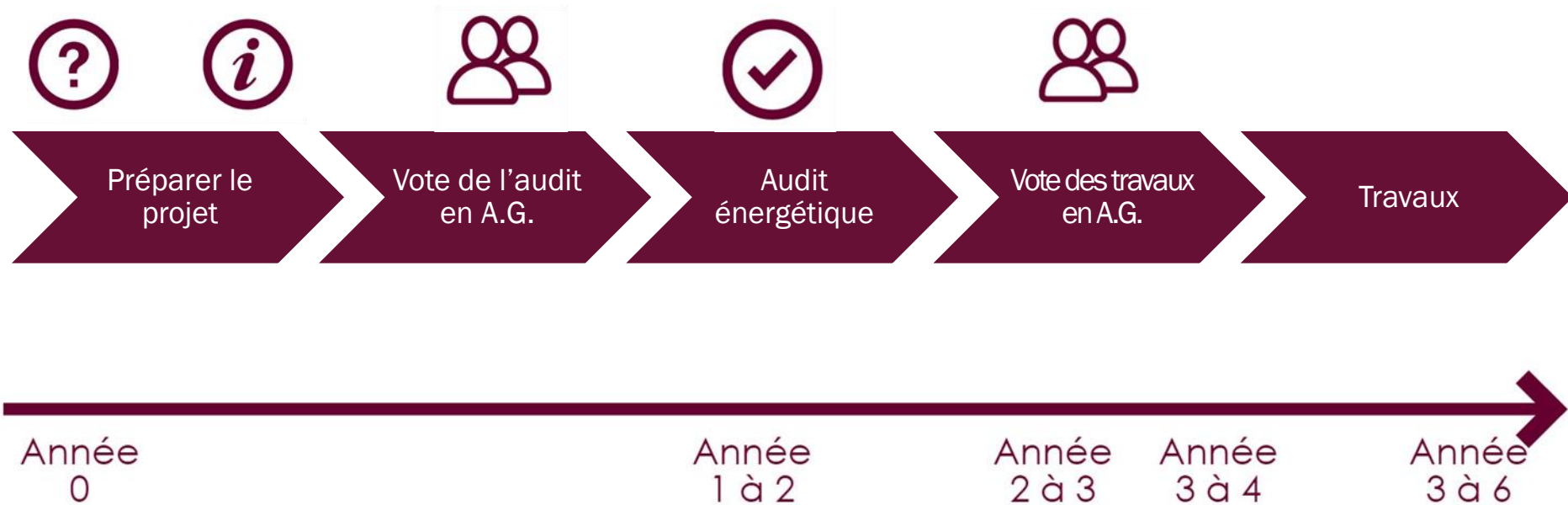


Atelier « Copropriétés »

Bâtir un socle d'outils et d'informations en transverse, compte tenu de la diversité et richesse portées par différents acteurs, permet d'appréhender au mieux le processus de rénovation en copropriété à chaque étape.

3. ACCOMPAGNEMENT AU FIL DE L'EAU – INDICATEURS

Accompagnement au fil de l'eau – Indicateurs



Accompagnement au fil de l'eau – Indicateurs

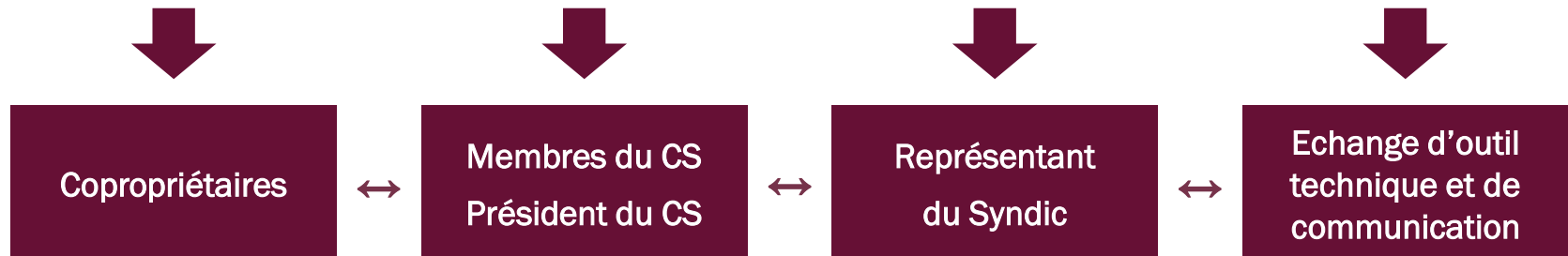
1^{ère} étape préparation du projet

Contact via le PRIS (Point rénovation info service)

- Sensibilisation du contexte actuel et règlementaire
- Identification de l'état d'urgence et besoins de la copropriété
- Mobilisation des interlocuteurs impliqués et motivés pour construire le projet ensemble
- Réalisation d'un bilan initial de copropriété (BIC) : cette démarche favorise les échanges et suscite l'intérêt de tous les occupants



Appui en conseil syndical / au sein de la copropriété ou à l'ALEC (réunion ou téléphone)



Identifier, mobiliser et impliquer tous les acteurs afin d'instaurer un climat de confiance,

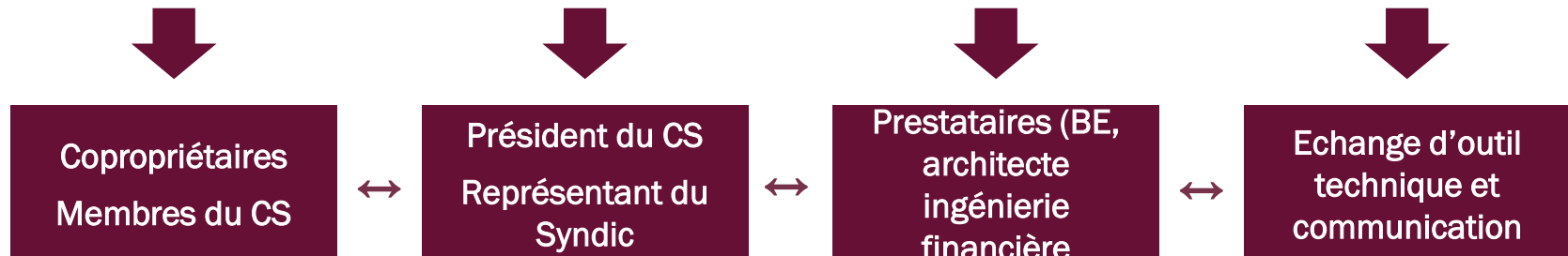
Accompagnement au fil de l'eau – Indicateurs

2^{ème} étape Audit énergétique

Préparation du vote en AG / Echange avec la conseillère

- Préparation du cahier de charge en amont du lancement de consultation des prestataires (BE, architecte)
- Elaboration et analyse de comparaison de devis, afin de l'inclure à l'ODJ lors de l'AG
- Restitution du résultat de l'audit en appui avec le BE

Appui en conseil syndical / au sein de la copropriété ou à l'ALEC (réunion ou téléphone)



Analyser le résultat, identifier le scénario de travaux le mieux adapté pour la copropriété

Accompagnement au fil de l'eau – Indicateurs

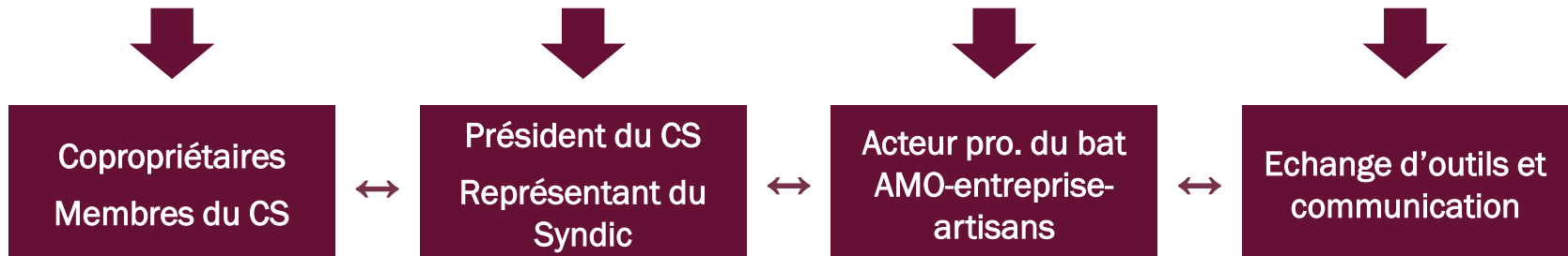
3^{ème} étape travaux

Réflexion sur les futurs travaux / Echange avec la conseillère

- Sélectionner un scénario ensemble le mieux adaptés a la copropriété
- Elaborer le cahier des charges afin de lancer la consultation afin de voter une maitrise d'œuvre
- Structurer une approche pédagogique sur le plan sociologique, technique et financier en collaboration avec l'AMO, pour le vote en AG des éventuels scénarios de travaux



Appui en conseil syndical / au sein de la copropriété ou à l'ALEC (réunion ou téléphone)



Affiner le plan financier de façon précise et réaliste - se montrer rassurant

Accompagnement au fil de l'eau – Indicateurs



Les copropriétés accompagnées varie de 6 à 800 lots

Perspective 2016 : outil CoachCopro

Outil web CoachCopro



La démarche d'accompagnement va se consolider courant 2016 en se dotant de l'outil mutualisé CoachCopro, développé par l'Agence Parisienne du Climat.

Cet outil va nous permettre de

- Maintenir le cap depuis la mise en place de la mission en 2013,
- Assurer un suivi en toute transparence et en confiance avec les copropriétaires.
- Suivre précisément le parcours personnalisé et les consommations par copropriété



Une assistance de la conseillère énergie sera toujours nécessaire et utile à chaque étape.

Merci de votre attention



AGENCE LOCALE DE
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Métropole Marseillaise

www.alecmetropolemarseillaise.fr

